

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| • en exercice | 11 |
| • présents | 11 |
| • votants | 11 |
| • absents | 0 |
| • exclus | 0 |

De la commune BARBAZAN

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :
03 juillet 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
06 juillet 2020

Objet
Attribution prime
exceptionnelle COVID à
Monsieur FORNASIER
Angel.

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine

Madame le Maire informe le conseil municipal que le gouvernement octroi une prime COVID suivant le décret paru au JO N° 2020-570 du 14 mai 2020 ne dépassant pas 1000 € au personnel de la fonction publique territoriale ayant travaillé pendant le confinement du 16 mars au 11 mai 2020

Pour cela il a été décidé d'octroyer une prime COVID sous forme de prime exceptionnelle de 400 euros par mois à Monsieur FORNASIER Angel soit au total 800 € qui lui sera versé au mois de juillet 2020.

Cette prime sera exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôts sur le revenu.

Pour 8 Contre 0 Abstention 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- d'attribuer une prime exceptionnelle de 800 € selon les conditions ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture
de Saint-Gaudens
Le 15 juillet 2020
Publié ou notifié le
Fait à BARBAZAN

Le 13 juillet 2020
Le Maire

